

**CPAS de  
Berchem-Sainte-Agathe**



**Commune de Berchem  
Sainte-Agathe**



**Cliniques universitaires  
Saint-Luc (UCL)**



Bruxelles, le 21 novembre 2006

### Communiqué de presse

## **Le Centre Hospitalier de revalidation Albert Laurent et les Cliniques universitaires Saint-Luc désormais partenaires**

**Les Cliniques universitaires Saint-Luc (UCL, Woluwe-Saint-Lambert) et le Centre Hospitalier de Revalidation Albert Laurent (CHAL, Berchem-Sainte-Agathe) viennent de signer un partenariat. Cette collaboration entre institutions de soins publique et privée est une première en région de Bruxelles-Capitale.**

### **Un projet médical fondé sur une vision commune**

Les équipes du CHAL et de médecine physique et de gériatrie des Cliniques universitaires Saint-Luc partagent la même vision en ce qui concerne la revalidation des patients. L'encadrement des patients est multidisciplinaire (médecine générale, médecine physique et gériatrie) en collaboration avec les équipes soignantes et paramédicales.

### **Un partenariat unique à Bruxelles**

Le partenariat entre les deux institutions est matérialisé par la création d'une nouvelle entité commune (« association chapitre XII »). Celle-ci dotera le CHAL d'un nouveau statut qui ne modifiera cependant pas l'aspect public et bicommunautaire de l'institution. La répartition des sièges au sein du nouveau conseil d'administration du CHAL sera la suivante : 50 % pour Saint-Luc (ainsi que la présidence), 50% partagés entre la commune de Berchem-Sainte-Agathe et le CPAS. Un accord « public-privé » de ce type entre deux institutions de soins est une première en région de Bruxelles-Capitale.

### **Opportunités**

Le partenariat présente des opportunités tant pour Saint-Luc que pour le CHAL.

#### **→ Pour le CHAL :**

L'institution était à la recherche d'un partenaire pour assurer sa survie médicale et financière. L'avenir du CHAL, sur son site, est désormais garanti et les emplois y seront sauvegardés. Son

projet médical est maintenu et partagé avec celui des équipes médicales de Saint-Luc. Des investissements sont prévus afin de moderniser certaines installations.

**→ Pour Saint-Luc :**

Le partenariat avec le CHAL s'inscrit dans le cadre du projet posthospitalier de Saint-Luc qui vise à réduire la durée de séjour des patients conformément aux règles de financement hospitalier. Les hôpitaux doivent désormais pouvoir offrir des solutions à ceux qui ne nécessitent plus une prise en charge dans une unité aiguë, mais qui ne peuvent pas encore regagner leur domicile ou une maison de repos. Le CHAL continuera, bien entendu, à accueillir des patients en provenance d'autres institutions.

**→ Pour les deux institutions**

Les collaborations qui vont s'installer entre les services médicaux, soignants et administratifs respectifs permettront de créer des synergies génératrices de projets communs et d'économies d'échelle, notamment en matière administrative et logistique. Ceci se fera dans le respect des statuts propres des deux hôpitaux.

**Quand ?**

La nouvelle entité qui pilotera le CHAL sera opérationnelle le 1<sup>er</sup> avril 2007. Les collaborations « sur le terrain » débuteront avant cette date.

Contacts presse :

- Commune de Berchem Sainte-Agathe : Luc Deltombe, 02 464 04 55 – [ldeltombe@1082berchem.irisnet.be](mailto:ldeltombe@1082berchem.irisnet.be)
- Cliniques universitaires Saint-Luc : Géraldine Fontaine, 02 764 11 95 - [geraldine.fontaine@clin.ucl.ac.be](mailto:geraldine.fontaine@clin.ucl.ac.be)